

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2023-n°152-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant prolongation restriction de circulation et interdiction de stationner

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route,
Vu le Code la voirie routière,
Vu les arrêtés n°2022-n°313-S en date du 23 novembre 2022, n°2023-084-S en date du 12 avril 2023 et n°2023-148-S en date du 15 mai 2023 concernant des travaux pour le renouvellement du réseau gaz : pose de 830 m de PE 63+93 BI + 1 BC et la suppression du réseau et des branchements, **rues Paul Langevin, de Trappes, Saint Ouen et des Frères Martel à DECHY**
Vu la demande de prolongation de **l'Entreprise Verbraeken Construction – TSA 70011 – DARDILLY Cédex (69134)** en date du 31 mai 2023,
Considérant que les travaux ne sont pas terminés à ce jour,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1^{er}

Les travaux de renouvellement du réseau gaz : pose de 830 m de PE 63+93 BI + 1 BC et la suppression du réseau et des branchements en trottoir **rues Paul Langevin, de Trappes, Saint Ouen et des Frères Martel**, à Dechy sont prolongés à partir du 17 juin 2023 et pour une durée de 15 jours.

Article 2.

Les autres articles des arrêtés n°2022-313-S, n°2023-084-S et n°2023-137-S restent inchangés

L'arrêté n°2023-148-S en date du 31 mai 2023 est annulé et remplacé par le présent arrêté.

Article 3.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur de **l'Entreprise Verbraeken Construction**
- M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY
Le 06 juin 2023

Publié sur le site de la ville le 07 juin 2023

Le Maire,

Jean-Michel SZATNY

